

Engagement du maître d'ouvrage
Article 45 du décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié

Je soussigné

Agissant en qualité de maître d'ouvrage.....

.....

situé.....

.....

m'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 1^{er} du code de la construction et de l'habitation et notamment celles relatives à la solidité des ouvrages.

Fait à Le

Signature